



Repos compensateur

Par lukyluke

bonjour

des heures de repos compensateur m'ont été accordés suite à une procédure devant les prud'hommes puis appel puis cassation..suite à ceci j'ai fait valoir l'exécutoire et mes employeurs m'ont assigné devant le JEX et refusent toujours de me régler..malgré un appel qui infirme le premier juge sur le fait que ce n'était ni liquide ni exigible ..
que dois je faire pour enfin récupérer mon droit et du..
merci..